

ARRETE MUNICIPAL

N°172-2024

Arrêté du 03 OCTOBRE 2024

Objet : Réglementation circulation rue de la Loire – Rue Félix Roques – livraison de panneaux végétalisés

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise SOPREMA,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de la livraison de panneaux végétalisés

ARRETE

Article 1 :

Afin de faciliter les opérations de livraison au droit du n°87 Rue de la Loire, **la circulation de tous les véhicules sera interdite (sauf services de secours) du mardi 29 octobre 2024 à 8 h au mercredi 30 octobre 2024 à 12 h**

La déviation des 3T5 se fera par l'avenue du Pont – l'avenue de la Route Bleue (rd 1082) et rue Félix Roques

- **Le panneau 3T5 Rue Félix Roques sera occulté**

Aucun stationnement de poids lourds sur le trottoir ne sera autorisé

Le sens interdit sera occulté

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise SOPREMA sous la responsabilité de Mr DUCLOT 06-07-81-77-53 et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroule l'intervention.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à Mr le Directeur Général des Services de la commune, Mr VACHON- le Département, au service de la Police Municipale de Montrond-les-Bains, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montrond-les-Bains, l'entreprise SOPREMA.

Le Maire de Montrond-les-Bains,

Serge PERCET,



sens interdit
à occulter

panneau 3.5 T
à occuper



Rue barrée

Rue de la Loire
Aucun avis
42210 Montrond-les-Bains



Rue De La Loire
Aucun avis
42110 Chambéon



Vous êtes arrivé à la fin de la liste.

⚠ Une semi + la grue seront stationnés dans la rue en même temps.

⚠ Informer l'entreprise THONAS SA bd du château du jour de l'intervention